



## PROJET D'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS

### **PRESENTATION AU GRAND CONSEIL - 15 AVRIL 2011**

#### **Introduction**

Aujourd'hui, le développement de Genève dépasse la frontière cantonale et nationale. L'agglomération « franco-valdo-genevoise » compte plus de 860'000 habitants et 400'000 emplois. À cheval sur deux pays (la Suisse et la France), deux cantons suisses (Genève et Vaud) et deux départements français (Ain et Haute-Savoie), elle constitue la deuxième agglomération de la Suisse et de la Région Rhône-Alpes.

Le programme des agglomérations lancé par la Confédération offre l'occasion au canton de Genève d'appréhender le territoire à son échelle fonctionnelle, c'est-à-dire l'échelle franco-valdo-genevoise, un territoire de plus de 2'000 km<sup>2</sup>. Ce changement d'échelle permet une maîtrise nouvelle des interdépendances entre urbanisation, transports et environnement.

#### **Les engagements de la Charte du Projet d'agglomération**

La démarche du Projet d'agglomération est matérialisée par la Charte d'engagement, co-signée par l'ensemble des partenaires franco-suisses de la région en décembre 2007. Elle vise à définir de façon coordonnée les modalités de développement de la région marquée par une forte attractivité et par une très importante croissance démographique.

Ainsi, pour limiter l'impact sur l'environnement et le mitage du territoire, le Projet d'agglomération propose un développement dense et multipolaire à l'échelle transfrontalière, articulé aux infrastructures de transports publics, dans un souci d'efficience des investissements publics et de développement durable de l'agglomération. Au-delà, pour rééquilibrer le territoire, les partenaires se sont engagés sur la répartition des nouveaux habitants à l'horizon 2030 entre le centre, le canton de Genève, et les périphéries vaudoise et française. Genève devant pour sa part accueillir 50% des nouveaux habitants, soit 100'000 habitants dans les 20 ans à venir.

Ces engagements doivent permettre d'apporter des réponses coordonnées aux défis que connaît l'agglomération transfrontalière. C'est à l'échelle de la région que doivent être imaginées et mises en œuvre les solutions pour une gestion plus durable de la mobilité alors que l'on compte dès à présent plus de 500'000 passages/jour de la frontière cantonale et que la dynamique démographique fera franchir le seuil d'un million d'habitants à ce bassin de vie transfrontalier avant 2030. Le Projet d'agglomération constitue ainsi une véritable stratégie de « ratrappage » pour le développement de transports publics à l'échelle franco-valdo-genevoise basé sur le développement du CEVA.

Articuler efficacement l'urbanisation et la mobilité et limiter l'impact sur l'environnement sont un préalable. Pour autant, l'aggravation des déséquilibres constatés et l'organisation territoriale qui en découle ne sont pas viables et portent atteinte à la qualité du cadre de vie, aux équilibres sociaux et environnementaux ainsi qu'à l'attractivité économique du territoire.

La Charte d'engagement du Projet d'agglomération constitue la référence pour la mise en œuvre de politiques publiques transfrontalières dans de multiples domaines de la vie quotidienne des habitants du bassin de vie franco-valdo-genevois.

## **La mise en œuvre du Projet d'agglomération**

La mise en œuvre du Projet d'agglomération est articulée autour de deux axes principaux. Celui de la mise en œuvre des mesures sollicitant le soutien de la Confédération et parallèlement, celui de l'approfondissement du Projet d'agglomération et de son Schéma d'aménagement (Schéma d'agglomération).

La mise en œuvre des mesures s'est matérialisée par la signature, entre les partenaires franco-suisses, de l'Accord sur les prestations en novembre 2010 fixant les modalités de réalisation et de financement pour la période 2011-2014. Au-delà de cet Accord sur les prestations, il s'est agi de préciser les avant-projets, d'inscrire les mesures dans le Plan directeur cantonal (mise à jour 2010) et d'entreprendre la préparation des conventions de financement.

Dans ce cadre, ce sont plus de 186 millions de francs que la Confédération s'est engagée à verser pour la période 2011-2014 avec un taux de cofinancement de 40%.

Dans le même temps, le Projet d'agglomération et son Schéma ont fait l'objet d'approfondissements. Une approche largement ouverte aux élus et acteurs du territoire a été initiée à différentes échelles (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération – PACA) mettant en discussion différents scénarios possibles par le biais d'études test. Cette démarche, qui a permis de vérifier la capacité d'accueil des différentes composantes du territoire de l'agglomération dans une démarche incitative très dynamique, a été primée par le Grand prix européen de l'urbanisme lors de sa huitième édition en novembre 2010.

Les résultats de ces démarches ont été traduits dans des rapports de synthèse en voie de finalisation qui, tout en précisant les projets, offrent une lecture homogène à l'échelle de l'agglomération. Par ailleurs, cet important travail a permis d'identifier des projets urbains essentiels pour le développement de l'agglomération et qui nécessiteront une approche et des moyens spécifiques. Il s'agit des Projets stratégiques de développement (PSD).

## **Le Projet d'agglomération 2 : enjeux et échéances**

Un Projet d'agglomération de seconde génération (Projet d'agglomération 2) doit être déposé le 30 juin 2012 afin de concourir au soutien de la Confédération pour la deuxième tranche du Fonds d'infrastructure (période 2015-2019) selon le rythme quadriennal de la politique des agglomérations. Ce Projet d'agglomération 2 doit constituer une étape importante pour le développement de l'agglomération transfrontalière avec un engagement renouvelé de tous les partenaires.

Le Projet d'agglomération 2 proposera une synthèse des approfondissements réalisés, tant dans les PACA que par les études thématiques (agriculture, paysage, grands équipements, économie, installations à forte fréquentation etc.) tout en identifiant les compléments nécessaires qui tiennent compte de l'évolution du contexte. Le Projet d'agglomération 2 proposera pour finir de nouvelles mesures à réaliser. La préoccupation opérationnelle sera en effet au cœur des réflexions.

Les enjeux d'agglomération sont plus que jamais d'actualité. L'évolution de la démographie est en effet particulièrement structurante pour le territoire qui a connu une croissance très importante de sa population ces cinq dernières années avec 65'000 habitants supplémentaires entre 2005-2010 et des perspectives de croissance toujours aussi fortes avec 200'000 habitants supplémentaires à horizon 2030.

Ainsi, le travail d'élaboration du Projet d'agglomération 2 est en cours sur la base de l'important travail réalisé dans les PACA. Les objectifs de rééquilibrage entre centre et périphéries, tant en matière d'accueil de nouveaux habitants que d'emplois, ont été confirmés.

Les premières esquisses seront élaborées avant l'été et alimenteront le séminaire annuel du Projet d'agglomération en juin 2011 réunissant l'ensemble des élus et représentants de la société civile de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le Projet d'agglomération 2 devra être remis le 30 juin 2012 à la Confédération. Il sera composé d'une Charte actualisée, d'un Schéma d'agglomération 2 liant urbanisation, mobilité et environnement, d'une liste de nouvelles mesures à réaliser pour la période 2015-2019 ainsi que d'un rapport de mise en œuvre du Projet d'agglomération et d'un programme de travail pluriannuel.

Genève, le 13 avril 2011